

cher le commandant militaire *Wou-ki* pour qu'il revînt et n'expédia plus aucun Protecteur général. En outre, la deuxième année (77 p.C.), il supprima les colonies militaires à *Yi-wou* 伊吾 (Hami) <sup>1)</sup>; les *Hiong-nou* en profitèrent pour envoyer des soldats occuper le territoire de *Yi-wou* (Hami). En ce temps, le *Kiun Sseu-ma* 軍司馬 *Pan Tch'ao* 班超 resta à *Yu-t'ien* (Khoten); il tranquillisa et réunit les divers royaumes <sup>2)</sup>.

Sous le règne de l'empereur *Ho* 和, la première année *yong-yuan* (89 p.C.), le général en chef *Teou Hien* 竇憲 remporta une grande victoire sur les *Hiong-nou* <sup>3)</sup>. La deuxième année (90 p.C.), (*Teou*) *Hien* profita (de ses succès) pour envoyer le *fou hiao-wei* 副校尉 (commandant militaire en second) *Yen P'an* 閼槃, à la tête de plus de deux mille cavaliers, attaquer par surprise le pays de *Yi-wou* 伊吾 (Hami) qui fut vaincu <sup>4)</sup>.

La troisième année (91 p.C.), *Pan Tch'ao* s'assura la soumission des pays d'Occident; on lui conféra alors le titre de Protecteur général (*tou hou*) <sup>5)</sup>; il eut sa résidence à *K'ieou-tseu* (Koutcha); on rétablit le *wou-ki hiao-wei* qui, à la tête de cinq cents soldats, résida dans le camp de *Kao-tch'ang* 高昌壁 (Tourfan) sur le territoire de la tribu antérieure de *Kiu-che*; en outre, on institua le surveillant de la tribu *wou* 戊部候 qui résida (sur le territoire de) la tribu

1) Cette suppression fut décrétée antérieurement au 4<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année *kien-tch'ou* (77); on a vu plus haut (p. 156, ligne 20) que les colonies militaires de Hami avaient été établies en l'année 73 p.C.

2) Cf. *T'oung pao*, 1906, p. 223 et suiv.

3) La biographie de *Teou Hien* se trouve dans le chap. LIII du *Heou Han chou*.

4) Ailleurs (chap. IV, p. 2 v°), le *Heou Han chou* appelle cet officier *Yen Long* 閼 龍 et place sa victoire dans le 5<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année *yong-yuan*. Dans le courant de ce même mois, *Pan Tch'ao* triomphait de l'armée que les *Yue-tche* (Indoscythes) avaient envoyée contre lui (cf. *T'oung pao*, 1906, p. 232—233).

5) Cf. *T'oung pao*, 1906, p. 233.